

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ERAFP lance un appel d'offres pour sélectionner trois gérants d'Obligations Crédit ISR Émergent

Paris, le 29 juillet 2024 – Dans le cadre du renouvellement de ses mandats, l'Établissement de Retraite additionnelle de la Fonction publique (ERAFP) lance un appel d'offres afin d'attribuer trois mandats de gestion (un actif et deux dits « stand-by ») de portefeuille d'Obligations Crédit ISR Émergent.

Le gérant titulaire aura pour objectif de développer une gestion de conviction non benchmarkée d'un portefeuille d'obligations Crédit Émergent dans le but d'obtenir le meilleur rendement possible tout en minimisant le risque de défaut.

Le processus de gestion consistera en la sélection d'obligations d'émetteurs privés ou quasi souverains libellées dans une des principales devises mondiales (USD, EUR, ...) et appartenant à un pays émergent.

La construction du portefeuille devra être réalisée par le gérant essentiellement sur la base d'une analyse fondamentale de chaque émetteur et de chaque obligation en veillant à une diversification large. Le portefeuille devra être géré en privilégiant la détention des titres jusqu'à leur maturité et en limitant le turn-over global.

Cette stratégie sera réalisée dans le respect des dispositions ISR de l'ERAFP.

A titre indicatif, le montant prévisionnel pour l'ensemble des mandats pourrait être de l'ordre de 500 millions d'euros environ sur la durée totale du marché. Deux des trois mandats attribués seront dits « stand-by », ce qui signifie que l'ERAFP se réserve l'opportunité d'activer ces mandats, notamment par souci de dispersion des risques.

La durée initiale du marché est de quatre ans avec la possibilité pour l'ERAFP de reconduire le marché pour une période de deux ans.

Les réponses des candidats sont attendues pour le 27 septembre 2024 au plus tard.

Le dossier de consultation est disponible sur www.achatpublic.com.

Un lien vers cette plateforme est également disponible sur le site Internet de l'ERAFP (www.rafp.fr).

L'ERAFP : 1er fonds de pension public français et investisseur institutionnel 100 % ISR

Avec près de 44 milliards d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFP se place parmi les plus grands investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du Régime en 2005, le conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'Homme; Progrès social; Démocratie sociale; Environnement; Bonne gouvernance et transparence.

L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,5 millions de bénéficiaires, 43000 employeurs et près de 2 milliards d'euros de cotisations collectées en 2023. Régime de retraite obligatoire, par points, l'Établissement gère, depuis le 1er janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFP → www.rafp.fr

CONTACT PRESSE Alice Blais - T 01 58 50 96 36 E alice.blais@erafp.fr

   rafp.fr